

**DECISION PPERF N°10 074/2015
FIXANT LE MONTANT DES FRAIS POUR L'AUTORISATION
D'EXERCER LA PROFESSION D'INFIRMIER
POUR LES TITULAIRES DE DIPLOMES ETRANGERS
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2016**

AFFAIRES FINANCIÈRES
Sophie Douté (intérim)
DIRECTRICE

Vu l'article L6143.7 de la loi 2015-990 du 6 août 2015, le montant des frais pour l'autorisation d'exercer la profession d'infirmier pour les titulaires de diplômes étrangers est fixé à compter du 1^{er} janvier 2016 :

RECETTES ET DOSSIER PATIENT
Cécile Biette
DIRECTRICE

- Coût de gestion administrative 510 euros
- Coût de régularisation pour stage effectué..... 152 euros

**CONTRÔLE INTERNE
COMPTABLE ET FINANCIER**
Daniel Le Ray
DIRECTEUR

- Coût horaire d'enseignement théorique : tarif de la formation divisé par nbre heures
- Coût de suivi pédagogique assuré par un cadre formateur = coût horaire d'un cadre formateur

**PILOTAGE ACTIVITÉ-RESSOURCES
ET CONTRACTUALISATION INTERNE**
Sophie Douté
DIRECTRICE

Fait à Nantes, le

21 DEC. 2015

Sophie DOUTE
Directrice du Pôle Pilotage de l'Efficienc
et des Ressources Financières